ACCORD TECHNIQUE
N°IV-2026-3172-01

Type(s) d'occupation :	Adresse(s) de l'occupation :
Branchement Réf. pétitionnaire : **63682876**	**avenue Louis Sallenave au droit du bâtiment dont l'adresse postale est 1 allée Catherine de Bourbon**

Affaire suivie par : **Pierre Alexandre COURROUX**

Pétitionnaire :
ENEDIS-UREPYRELANDES-MOAR-VOIRIE
MADAME LACOUR LAETITIA
5 BOULEVARD ALSACE LORRAINE
65005 TARBES

Madame,

Vous avez sollicité l'autorisation de procéder à des fouilles pour le raccordement au réseau Enedis du bâtiment situé avenue Louis Sallenave au droit du bâtiment dont l'adresse postale est 1 allée Catherine de Bourbon. Je vous donne mon accord sous les réserves suivantes :

PRESCRIPTION(S) GÉNÉRALE(S) :
Les travaux doivent être réalisés conformément au règlement de voirie communal en vigueur.

PRESCRIPTION(S) PARTICULIÈRE(S) :
Les fouilles seront réalisées à 1,00m minimum des arbustes et à 2,00m minimum des arbres.

Une réfection provisoire sera réalisée dès que la tranchée sera remblayée.

La réfection définitive sera réalisée suivant les prescriptions ci-dessous :

Sur le trottoir, la réfection définitive sera réalisée en béton bitumineux 0/6 sur une épaisseur minimale de 5 cm ainsi qu'un joint d'étanchéité à l'aide d'émulsion de bitume et de sable fin de carrière entre cette réfection et le revêtement initial.

Sur la partie engazonnée, la réfection définitive sera réalisée à l'identique de l'existant :
- Pour cela il faudra mettre en place une couche de terre végétale sur 20 cm d'épaisseur au-dessus du remblai de la fouille, cette terre végétale ne devra pas être compactée. Les graines utilisées seront adaptées au type de sol. Il faudra faire attention lors du semis à ce que la graine soit enfouie selon les règles de l'art. Il faudra procéder à un re-garnissage si cela est nécessaire après la levée.

Une distance minimale de 0,30 m doit être respectée au-dessus et en dessous des génératrices inférieures et supérieures des canalisations existantes

Je vous prie de croire, **Madame,** à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Pau, le 25 septembre 2026

Sandrine Liso
Pour le Maire et par délégation
La Cheffe du service Occupation du Domaine Public